Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260622-DEL2026063-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JUIN 2026

Date de la convocation :
12 juin 2026
Date d'affichage :
12 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 16
Procurations – 3

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Trémuson, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, M. Mme JANOT-MONFORT Annie, GUILLARD Alain, Mme LE FORBAN Roselyne, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, Mme JEAN Florence, M. BONGRE Cyrille, Mme PEDRON Estelle, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. GLOAGUEN Maxime a donné procuration à M. ETES Cyrille, Mme BONENFANT Gaëlle a donné procuration à M. PHILIPPE Stéphane et M. BOUTOUILLER Benoît a donné procuration à M. BAUD Adrien.

Secrétaire de séance : Madame Estelle PEDRON

Délibération 2026-063 / Autres domaines de compétences – Vœux et motions

Objet : Motion de soutien pour la réalisation de la rocade de contournement sud de l'Agglomération Briochine

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 24 mars 2023, le Conseil Municipal de Trémuson avait adopté une motion relative au projet de contournement sud de l'agglomération suite à l'annonce du Conseil Départemental des Côtes d'Armor qui prévoyait l'abandon du tracé initial de la RN12 au Sépulcre, au profit d'un tracé alternatif empruntant les RD45 et RD36 avec un contournement de la ville de Trémuson.

Monsieur le Maire expose :

Considérant :
- Les difficultés récurrentes de circulation et les nombreux ralentissements et accidents constatés sur la RN12 au niveau de l'agglomération briochine,
- L'utilisation croissante d'itinéraires, de report par le sud de l'agglomération, avec des conséquences importantes pour Trémuson et les communes traversées, les riverains et la sécurité des déplacements,
- La nécessité d'améliorer les liaisons entre le sud des Côtes d'Armor, l'agglomération briochine, le Goëlo et le secteur de Paimpol,
- Les besoins de désenclavement et d'accessibilité des secteurs des Plaines Villes, du quartier des Villages et des zones d'activités du sud de l'agglomération,
- Les nombreuses études, procédures, acquisitions foncières et financements déjà engagés autour du tracé initial du projet,
- L'inscription du projet dans les documents de planification et d'urbanisme, notamment le SCOT et le PLUI,

Rappelle :
- Que le tracé initial entre les Plaines Villes et le Sépulcre répond aux objectifs historiques du projet en matière de circulation, de sécurité et d'aménagement du territoire,
- Que plusieurs communes de l'agglomération ont déjà affirmé, par délibérations et motions, leur attachement à la réalisation du contournement sud sur son tracé initial,
- Qu'une modification substantielle du tracé entraînerait la reprise complète de nombreuses procédures techniques, foncières et réglementaires, générant des délais et coûts supplémentaires considérables,

Après délibération, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une voix contre (M. Alain GUILLARD),

DEMANDE :
- Le maintien des orientations inscrites dans le SCOT et le PLUi concernant la réalisation du contournement sud sur son tracé initial,
- Le maintien des réserves foncières nécessaires à la réalisation du projet,

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260622-DEL2026063-DE

- La reprise dès 2026 des démarches permettant l'aboutissement du contournement sud entre les Plaines Villes et le Sépulcre,
- La relance d'un travail partenarial entre l'Etat, la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, Saint-Brieuc Armor Agglomération et les communes concernées,
- L'inscription de la finalisation du projet parmi les priorités du prochain Contrat de Plan Etat-Région à compter de 2027,

AFFIRME :

- Son attachement à une solution cohérente et durable permettant d'améliorer la sécurité routière, la qualité de vie des habitants et l'équilibre territorial de l'agglomération briochine et du département.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Estelle PEDRON
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire